

CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 JUILLET 2010

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas DUMONT, Maire, le lundi 12 juillet 2010 à 19:00 H à l'Hôtel de Ville.

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants :

Mesdames et Messieurs Nicolas DUMONT, Alain PONCHEL, Jean-Marie HEMERLE, Maurice BREART, Marie MICHAUT, Emilie CORNU-COULON, Elizabeth SACQUEPEE, Hélène MAISON, Jean-François COCQUET, Norhouda RAHOUADJ, Christine LOUCHART, Pascal DEMARTHE, Chantal FREMOVICI, Hervé GOURLAIN, Evelyne HAZARD, Bruno BONNET, Florence CHRETIEN, Francis HENIQUE, Roselyne PECQUERY-JONQUET, Solange MARTIN, Odile FARCY, Matthieu DUCLERCQ, Marie-Line BOURGOIS, Benoît PIERRU, Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Jean-Jacques LEULLIER, Michel BLONDIN, Geneviève NANY.

Avaient donné procuration :

Pascal MARSEILLE à Pascal DEMARTHE, René DOBREMETS à Christine LOUCHART, Denis CADIX à Maurice BREART, Thierry GARDIN-BACHELET à Alain PONCHEL, Brigitte DUVANEL à Catherine DEVOLDERE, Francis HAMMEL à Stéphane DECAYEUX.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Line BOURGOIS.

Le procès verbal de la séance du 16 juin 2010 est adopté à l'unanimité.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve le retrait des points :

- 13 : "*Résiliation de la convention d'adhésion de la ville au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Somme)*", une discussion étant en cours avec l'organisme.
- 16 : "*Plan Local d'Urbanisme – Présentation du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)*" qui sera examiné à la rentrée de septembre.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil municipal du 3 avril 2008 lui accordant délégation dans les formes prévues à l'article précité, M. le Maire rend compte en fin de séance, des décisions listées dans la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2010.087 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - REMPLACEMENT DE MME SACQUEPEE

- DECIDE de procéder, par vote à main levée, au remplacement de Mme Elizabeth SACQUEPEE, au sein du Conseil d'administration du CCAS.

A été désigné(e) : Mme Hélène MAISON.

Motion adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 4. - (Abstentions : Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Michel BLONDIN, Francis HAMMEL)

2010.088 - EXERCICE 2009 - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE (DSCUCS)

- APPROUVE le rapport retraçant les actions faites à l'aide de la DSUCS de 1 458 485 € perçue au titre de 2009 :

I – Pôle « Petite Enfance »	76 681,71 €
II – Enfance – Enseignement	2 175 589,81 €
III – Actions « jeunesse »	134 710,64 €
IV – Programme Santé	173 054,37 €
V – Contrat Urbain de Cohésion Sociale	188 421,60 €

VI – Amélioration des conditions de vie dans les quartiers 777 498,76 €
Total 3 525 956,89 € TTC financés à 41 % par la DSUCS.

Motion adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 4. - (Abstentions : Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Francis HAMMEL)

2010.089 - REMBOURSEMENT DE SINISTRE - ANNEE 2010 (3)

- APPROUVE le remboursement de sinistre d'une compagnie d'assurance.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.090 - LOGEMENT COMMUNAL PARC DE LA BOUVAQUE - DEDOMMAGEMENT

- DECIDE de la reprise des équipements réalisés par le locataire à l'intérieur dudit logement et lui octroie un dédommagement de 1 200 € à l'occasion de son départ.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.091 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET DE GESTION DE LA PISTE COMMUNALE DE KARTING AVEC LA SOCIETE KARTING STADIUM ABBEVILLE

- APPROUVE la convention de mise à disposition et de gestion de la piste communale de karting avec la société Karting Stadium Abbeville.

- DECIDE de fixer la redevance d'occupation à 9 500 €, laquelle sera due et versée annuellement par la société Karting Stadium Abbeville.

- DECIDE que le gestionnaire de la piste n'encaissera aucun produit d'exploitation perçu sur les usagers (droit de piste, droit d'entrée, etc.), étant entendu que l'essentiel de sa rémunération proviendra de son activité commerciale (location de matériels, etc.). De même, le gestionnaire de la piste ne bénéficiera d'aucune subvention, de quelque nature qu'elle soit, émanant de la commune.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.092 - MARCHÉ 2007/15 - REALISATION DE TRAVAUX NEUFS D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE VOIRIE - NOUVEAUX PRIX

- DECIDE la passation d'un avenant n° 1 au marché 2007/15 afin d'inclure des prix nouveaux au bordereau de prix unitaires.

- ADOPTE le bordereau de prix unitaires complémentaire.

- AUTORISE M. le Maire à signer ledit avenant ainsi que le bordereau complémentaire de prix.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.093 - CREATION D'UN TAUX DE VACATION POUR SUIVI DES ACTIVITES SPORTIVES HORS TEMPS DE TRAVAIL

- DECIDE de créer un taux de vacation pour suivi des activités sportives hors temps de travail.

- DIT que le montant de cette vacation s'élève à 90 € pour une semaine.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.095 - RESPONSABLE DES AFFAIRES JURIDIQUES DE LA VILLE - RENOUELEMENT DE CONTRAT

- DECIDE de renouveler le contrat du responsable des Affaires Juridiques à compter du 1^{er} août 2010 pour une durée indéterminée sur le grade d'attaché territorial.

- DIT que ses activités consisteront à :

- l'expertise, dans un souci de protection des deniers publics locaux et d'amélioration qualitative des services offerts à la population sise sur son territoire, de haut niveau dans l'étude, la mise en œuvre et le suivi de ses contrats publics et de l'ensemble de ses actes administratifs (arrêtés, délibérations...),

- étudier les opportunités juridiques, économiques et financières pour la commune de recourir à tel ou tel montage juridique et accompagner celle-ci dans la mise en œuvre des procédures de passation de ses marchés et autres contrats publics,
 - effectuer les analyses permettant à la commune d'arbitrer, en toute connaissance de cause, entre les différentes solutions juridiques envisagées,
 - aider à la rédaction des principaux actes administratifs de la commune,
 - élaborer et assurer le suivi, en lien avec les partenaires institutionnels publics et privés (avocats, administrations, investisseurs, etc...), des montages juridiques complexes,
 - défendre la commune devant les juridictions civiles, pénales et administratives,
 - conduire les règlements transactionnels des litiges.
- DIT que le traitement brut de cet agent recruté pour une durée indéterminée sera basé sur le 7ème échelon, Indice Brut 588 Indice Majoré 496 de la grille de rémunération afférente au cadre d'emplois des attachés territoriaux, et percevra, le cas échéant, le supplément familial de traitement.
- DIT que la rémunération de cet agent sera accompagnée, le cas échéant, du régime indemnitaire alloué aux cadres A de la collectivité.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.096 - AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE PONT DE LA GARE / BOULEVARD VOLTAIRE - CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL

- APPROUVE la réalisation de l'aménagement d'un carrefour giratoire pont de la gare/boulevard Voltaire.
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention technique et financière avec le Conseil général de la Somme.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.097 - PARCELLE AP 92 - RUE LOUANDRE / CHAUSSEE D'HOCQUET - CESSIION - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à déclasser du domaine public la parcelle AP 92.
- AUTORISE Monsieur le Maire à proposer aux riverains concernés la cession/acquisition de chacun des fonds de parcelle (objet du Déclassement).
- DIT que les frais relatifs à cette opération seront supportés par les acquéreurs.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.098 - 307 CHAUSSEE D'HOCQUET - PARCELLE AP 176 - RETROCESSION DE BIEN PREEMPTÉ - CONSORTS LARCON

- DECIDE de rétrocéder le bien préempté par la commune, sis 307 chaussée d'Hocquet, à ses anciens propriétaires, les consorts Larçon.
- DECIDE de fixer le prix de cession à 100 440 euros, hors frais notariés, lesquels demeurent à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE M. le Maire à saisir le notaire de son choix, à lui communiquer toutes pièces nécessaires à l'opération de vente et à signer tous actes afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.099 - TRANSFERT DE LA MATERNELLE BEFFROI - DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE EN VUE DE L'INSTALLATION DE MODULES PREFABRIQUES SUR LE SITE DE L'ECOLE NATTIERS

- AUTORISE M. le Maire à signer la demande de permis de construire et tous documents à intervenir en vue de la mise en œuvre de modules préfabriqués à l'école des Nattiers, dans le cadre du transfert des classes de la maternelles Beffroi, pendant les travaux du groupe scolaire Beffroi/Pilori.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.100 - PRIX ET QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL - EXERCICE 2009 - INFORMATION

- PREND ACTE du rapport annuel de l'exercice 2009 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.

La séance est levée à 20h10

Le Maire,

Nicolas DUMONT